

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard - 10 février 2025 - 1,50 €

N° 122

La leçon oubliée

Bruno Retailleau et Marine Le Pen relancent le débat sur le droit du sol en oubliant comment le même débat s'était terminé en 1986.

C'était il y a trente-neuf ans. Pour les élections de 1986, le programme de la plateforme commune UDF-RPR, réunissant les amis de Valéry Giscard d'Estaing et ceux de Jacques Chirac, prévoyait la suppression du droit du sol. Après leur victoire, un projet de loi avait été rédigé par les services de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, mais il avait été discrètement enterré. En 1991, Valéry Giscard d'Estaing avait repris la proposition, qui était déjà et qui reste l'une des principales revendications du Front national devenu Rassemblement national.

Relancé par Bruno Retailleau, le débat sur le droit du sol, qui devrait faire l'objet d'un référendum selon Marine Le Pen, se mène avec un argumentaire inchangé et dans l'oubli de l'échec du projet de 1986. Deux motifs avaient alors provoqué le retrait du projet de loi. Le premier tient au fait que, pour la plupart des Français, la nationalité se prouve par le lieu de naissance. La suppression du droit du sol entraînerait des démarches compliquées pour prouver sa filiation par le sang et le gouvernement de droite a reculé devant cet obstacle, qui aurait entraîné la création de nombreux services administratifs dédiés



aux démarches de ce type.

Le second motif était d'ordre politique. Sachant que l'accès à la nationalité française est juridiquement difficile et risque d'être pratiquement impossible, les étrangers chercheront la protection de leur ambassade qui sera tentée de transformer ses ressortissants en groupe de pression sur le gouvernement français. Au bout d'une ou deux décennies, la France

aurait à supporter une mosaïque de communautés étrangères, déstabilisantes voire agressives. Toujours plus d'étrangers et une multiplication des communautarismes : telles seraient les conséquences de la suppression du droit du sol.

Les deux motifs du retrait ont gardé toute leur pertinence. Il serait bon qu'on s'en souvienne au gouvernement, avant de nourrir les

polémiques et d'aggraver les divisions entre Français.

Claudine Uzerche

SOMMAIRE

P. 1 : La leçon oubliée. P. 2 : TVA. — Où est passé le petit cochon ? — P. 3 : Michel Humbert. — Lectures. P. 4 : La Justice a deux fléaux. P. 5 : Agriculture. P. 6 : Gaza 2035. P. 7 : Chrétiens en Syrie. — Océan Indien. P. 8 : Lune. — Théâtre : La vie rêvée.

■ **Budget** : Le gouvernement, après avoir utilisé l'article 49.3 pour engager sa responsabilité devant le Parlement, a fait face à deux motions de censure le 5 février qui n'ont pas recueilli assez de voix pour être adoptées. Le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale sont donc réputés acceptés.

■ **Justice** : Décidée par le préfet de l'Hérault, l'obligation de quitter le territoire français de l'influenceur algérien « Doualem » – celui qui avait été renvoyé en France par les autorités algériennes le jour même de son expulsion –, déjà suspendue le 29 janvier par le tribunal administratif de Paris, a été annulée par le tribunal administratif de Melun le 6 février. Le ministère de l'Intérieur a fait appel.

■ **Justice** : Condamné en appel dans l'affaire dites « des écoutes » Nicolas Sarkozy, qui a l'obligation de porter un bracelet électronique, a fait, le 8 février, un communiqué annonçant la mise entre parenthèses de toutes ses activités publiques. Il déposera un recours devant la justice européenne avant la fin du mois.

■ **Fait divers** : Louise, une jeune fille de 11 ans qui avait disparu vers 15 heures à la sortie du collège le 6 février à Épinay-sur-Orge, a été retrouvée à deux heures du matin, assassinée à l'arme blanche, dans un bois de la commune limitrophe de Longjumeau (Essonne).

■ **Vandalisme** : La lanterne des morts dédiée, en 1928, à l'écrivain Maurice Barrès à Sion-Vaudémont (Meurthe et Moselle) a été taguée d'inscriptions contre « les fachos », le 8 février.

■ **Mer** : Le 9 février, Kojiro Shiraishi et la jeune Violette Dorange, 23 ans, sont arrivés aux Sables-d'Olonne après leur tour du monde à la voile dans le cadre du Vendée-Globe.

■ **Commerce** : La Direction générale du Trésor a publié le 7 février son rapport annuel sur le commerce extérieur de la

TVA

De même que l'avantage fiscal de 50 % sur les aides ménagères, l'absence de TVA sur les micro-entreprises a fait sortir nombre d'activités artisanales du travail informel, payé au noir. Cela au prix d'une concurrence déloyale à l'égard des vrais artisans et petits commerçants qui doivent s'acquitter de toutes les charges et taxes avec les complications administratives que cela implique (et le recours à un cabinet comptable très onéreux).

C'en était trop pour Bercy qui a glissé dans son projet de budget enfin adopté une mesure qui limite cet avantage. La plupart des auto-entrepreneurs pouvaient exercer sans facturer la TVA (le taux normal est de 20 % en métropole, 8,5 % en Outre-mer) tant qu'ils ne dépassaient pas 36 800 € de chiffre d'affaires pour les services et 91 900 € pour la vente de marchandises, un peu plus pour l'Outre-mer... Il y avait des exceptions discutables et des tolérances peut-être exagérées. À partir du 1er mars, l'article 10 du projet de finances instaure un seuil unique de 25 000 euros pouvant être facturés en franchise de TVA, applicable à toute activité. Si le chiffre d'affaires dépasse ce seuil tout en restant inférieur à 27 500, la TVA ne deviendra applicable que le 1er janvier de l'année suivante. On estime entre 200 000 et 350 000 le nombre de travailleurs indépendants touchés.

Bercy table sur 400 millions d'euros de rentrées supplémentaires grâce à cet élargissement de l'assiette de la TVA. C'est un chiffre apparemment réaliste, s'il est vrai que les auto-entre-

preneurs auraient réalisé en 2023 plus de 7 milliards de chiffre d'affaires. Mais une partie de cette activité va repasser au noir et un certain nombre de ceux qui travaillent pour une clientèle qui ne récupère pas la TVA (les particuliers, les associations...) limitera volontairement son activité. Ou même abandonnera tout simplement, si ce n'est cette année, du moins l'année prochaine. Il y aura un manque à gagner pour l'Ursaf qui a enregistré, en 2023, 2,674 millions d'autoentrepreneurs (tous ne sont pas actifs loin de là).

La brutalité du changement et la priorité mise pour resserrer l'étau fiscal sur une partie de la population, en général très travailleuse et ne gagnant pas beaucoup, interrogent, mais ce sont aussi des gens qui ont en principe peu de capacité à s'organiser pour protester. Sauf à penser qu'un épisode « gilets jaunes » pourrait revenir ?

Paul Chassard

Petit cochon ?

Popularisée par les studios Disney en 1933, l'histoire des Trois petits cochons appartient au folklore occidental depuis plusieurs siècles, même si la version anglo-américaine s'est imposée dans la littérature populaire à la fin du XIX^e siècle. Comme tout véritable conte, il propose, derrière le récit, une morale : montrer aux plus jeunes qu'on ne peut pas se comporter de façon toujours insouciant en cherchant le plaisir immédiat et que, de toute façon, un jour ou l'autre, il faudra vivre en prenant soi-même des décisions. Ainsi Nouf-Nouf, Fifer [celui qui joue du fifre], Nif-Nif, Fidler [celui qui joue du violon] et Naf-Naf,

Practical [celui au sens pratique] ont-ils ravi des générations d'enfants.

Justement, c'est parce que celui qui sort les autres du pétrin et met le grand méchant loup en déroute s'est révélé fort populaire et comme une sorte de maître de vie que les frères Gérard et Patrick Pariente ont créé en 1973 une combinaison en toile de coton déclinée en plusieurs couleurs sous le nom de *Naf Naf*. Vendue à plus de 3 millions d'exemplaires, elle devient une marque de prêt-à-porter féminin et prend de l'ampleur dans les années 1990, avec des campagnes publicitaires très remarquées autour du slogan « *Le Grand Méchant Look* ». Mais on reconnaîtra que, au fil des ans et des multiples objets vendus sous son nom, le petit cochon rieur est devenu de plus en plus discret.

Les derniers soubresauts de l'entreprise, passées en mains chinoises puis turques – deux pays producteurs de textiles cherchant là un accès direct au marché français – ne laissent guère espérer voir se maintenir un animal pas vraiment halal. Comme l'a dit une vendeuse, « *beaucoup de choses sont en train de changer, tout doucement, et notamment ces petits cœurs qui apparaissent en logo à la place de l'habituel porcelet* ». En revanche, la chaîne de restaurants américaine *Naf Naf Grill*, fondée par un Israélien, sert des menus halal... Mais qui se souviendra du « *petit cochon le plus fort et le plus malin des trois* » ?

Michel Humbert

Michel Humbert-Gratry est décédé le 24 janvier dernier à Paris. Son nom ne parlera pas au grand public mais l'afflux de messages

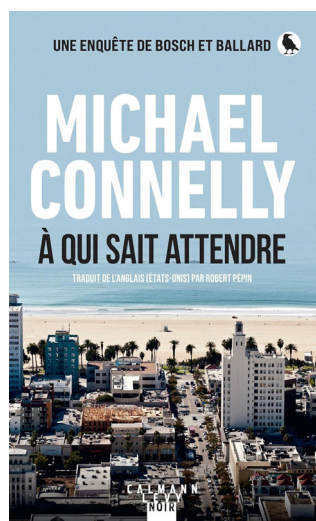


d'hommage et de sympathie survenu depuis l'annonce de sa disparition prouve néanmoins qu'il n'était pas un inconnu et qu'il a profondément marqué ceux qui, un jour, ont croisé sa route. Une biographie lui avait d'ailleurs été consacrée en 2019 par Natalie Die sous le titre *Au bout des rêves* publiée aux Éditions Pacifica.

Né à Lyon en 1936, d'origine savoyarde, Michel Humbert, qui ne doit pas être confondu avec son homonyme, éminent juriste aujourd'hui professeur émérite des universités, était issu d'une famille bourgeoise d'industriels aisés, qui portaient haut les valeurs de la foi protestante, de la morale et du travail.

En sortant de l'ESSEC, Michel Humbert travaille pour les groupes gaziers. Fasciné par le monde du spectacle, il épouse successivement deux étoiles de la danse, Lycette Darsonval et Janine Charrat. Il vivra pendant vingt ans une « double vie », exerçant les fonctions de directeur des ventes le jour et coudoyant la nuit quelques grands artistes de son temps comme le danseur et chorégraphe Serge Lifar, l'écrivain et artiste Jean Cocteau, les artistes peintres et dessinateurs Marie Laurencin, Pierre-Yves Trémois et Jean Carzou, ou bien encore le chanteur Jacques Brel.

Ce n'est qu'à l'âge de 54 ans qu'il peut enfin réaliser son rêve d'ailleurs quand



POLAR

Suivre les indices

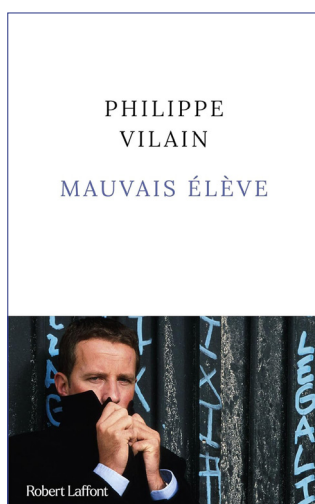
Progressivement Michael Connelly pousse vers la sortie Harry Bosch au profit de deux nouvelles recrues promises à un bel avenir romanesque : Maddie Bosch, la fille de son père, sortie de l'école de police, et l'inspectrice Renée Ballard chargée des cold cases. Renée est furieuse. Un voyou lui a volé sa plaque et son arme de service. La piste pour les récupérer mène à des terroristes. En même temps, un indice la conduit à un violeur en série qui avait disparu des radars policiers. Quant à Maddie, elle aurait retrouvé l'assassin du Dahlia noir, un crime horrible, vieux de soixante-dix ans et non résolu.

« À qui sait attendre », Michael Connelly, Calmann-Lévy noir, 468 p., 22,90 €.

RÉCIT

Quelque chose de pourri

Adolescent, Philippe Vilain aurait pu être délinquant tant il détestait l'école. La découverte des livres a transformé le mauvais élève en auteur reconnu. Il doit ce



désir d'écrire à Annie Ernaux (Prix Nobel de littérature) dont il a été l'amant. Quand il la rencontre, il a 25 ans, elle 54 ans. Ce récit retrace leur idylle et décrypte l'envers du décor : la « trans-fuge de classe » qu'Ernaux se vante d'être, vient de la petite-bourgeoise provinciale, éduquée dans une institution catholique. L'égérie du peuple vit loin de ce dernier. Et, au cours de leur liaison, Vilain a souvent eu l'impression d'être catalogué « plouc ».

« Mauvais élève », Philippe Vilain, Robert Laffont, 240 p., 20 €.

HISTOIRE

Une vision du monde

Trois historiens français retracent la montée du Parti national-socialiste à compter de 1919. Son ancrage populaire doit autant au ressentiment et aux valeurs des anciens combattants de la Grande Guerre qu'à des jeux de pouvoir délétères. Vient ensuite le temps des crimes de masse qui débute par la tuerie de soldats soviétiques et trouve son acmé avec la Shoah. Mais rien n'aurait été possible sans l'adhésion des Allemands, des jeunes



en particulier. Le nazisme s'achève avec la mort d'Hitler, mais pas la fascination pour son chef.

« Le monde nazi. 1919-1945 », Johann Chapoutot, Christian Ingrao, Nicolas Patin, Tallandier, 630 p., 27,50 €.

ÉVÉNEMENT

Littérature et humour

Un peu d'humour dans un monde attristant. Dans son dossier, Lire présente quelques spécialistes du rire français (Feydeau, Desproges...) et anglais (Wodehouse...). Autres sujets : l'entretien avec Vanessa Springora, l'univers d'Éric Neuhof, le portrait de Philippe Vilain et les très attendus extraits des nouveautés.

« Les écrivains et l'humour », Lire magazine, février 2025, 7,90 €. En kiosque.



France : « En 2024, la balance commerciale française s'améliore de nouveau avec un déficit qui se résorbe à -81,0 Md€, après -100,0 Md€ en 2023 et -162,6 Md€ en 2022, sans retrouver son niveau pré-Covid (-58 Md€ en 2019). Cette amélioration s'inscrit dans un contexte de recul des échanges lié à une baisse des prix. Les exportations diminuent de 1,6 % en valeur, à 598,3 Md€, mais retrouvent leur niveau pré-crise en volume. Les importations reculent de 4,0 % à 679,3 milliards d'euros. »

■ **Rugby** : Au tournoi des six nations, le « crunch » entre les Anglais du XV de la Rose et les Bleus français (26-25), le 9 février à Twickenham, a été regardé par 8,1 millions de téléspectateurs français, avec un pic à 9,5 millions

■ **Partielles** : Au second tour des élections législatives de Boulogne-Billancourt (92), le 9 février, Elisabeth de Maistre a été élue députée (Les Républicains) par 59,65 % des suffrages contre 40,35 % pour Antoine de Jerphanion (Horizons).

il est envoyé à Taïwan puis en Corée par Liquid Air Far East où il se rend en compagnie de Chantal, sa troisième épouse, dont il donnera le nom aux trois bibliothèques françaises qu'il fondera plus tard.

À l'âge de 65 ans, le jeune retraité d'Air Liquide n'a pas l'intention de s'arrêter de travailler. Il veut rester en Chine où il exerce depuis plusieurs années. Il devient conseiller bénévole auprès de la municipalité de Yantai, ville côtière de plus de 7 millions d'habitants située au Nord-Est de la Chine, en charge des investissements internationaux. Très apprécié par ses interlocuteurs chinois, il devient l'ambassadeur de l'amitié de la province du Shandong et citoyen d'honneur de la Ville de Yantai, multipliant rendez-vous,

voyages et conférences et présidant l'Association des Investisseurs occidentaux de Yantai ainsi que Le Cercle francophone de Yantai, vaste réseau de plus de 3 500 francophones.

Écrivain et poète lui-même, il organise régulièrement des causeries auprès des étudiants, des spectacles et des concerts avec les deux villes françaises, pourtant plus modestes, jumelées avec Yantai, Quimper et Angers. Les honneurs et reconnaissance de la France et de la Chine qui lui ont été rendus bien avant sa mort sont à la hauteur des centaines de millions d'investissements qu'il a favorisés dans la région.

Michel Humbert aura ainsi vécu trois vies, celles d'homme d'affaires, de diplomate et d'homme de lettres. Comme le mentionnait le sous-titre de son premier ouvrage, *Impressions asiatiques*, sorti en 2016 aux Éditions Pacifica, Michel Humbert était « un Français curieux de tout ». Sa curiosité se portait principalement, ses dernières années, sur la poésie chinoise dont il aimait diffuser les vers à l'occasion des nombreuses fêtes émaillant le calendrier chinois.

Passeur de la culture chinoise en France, il ne lésinait pas non plus sur la promotion de la langue et de la culture française en Chine, nouvelle preuve que la société civile est aujourd'hui plus engagée dans cette voie que la puissance publique. Comme l'a écrit son ami André Chieng lors de la parution de sa biographie : « (C'était) *un homme ordinaire, mais qui a su pousser au maximum le pouvoir d'influence de la France. Si tous les Yantai du monde avaient un Michel Humbert,*

la France serait la première puissance culturelle de la planète. »

Fabrice de Chanceuil

La Justice a deux fléaux

Quasiment tous les jours on s'indigne en entendant des décisions de justice. On les trouve laxistes ou partiales ou déconnectées de la réalité. Les tribunaux règlent les litiges individuels sur le plan civil, avec le tribunal de commerce et les conseils de prud'hommes pour le social, et pour les contentieux liés à la personne avec le droit de la famille. Dans des délais malheureusement très longs et avec des décisions aléatoires la jurisprudence étant flottante et peu prédictive. Les citoyens pensent que les juges n'ont pas à se prononcer au nom de la France telle qu'ils la rêvent. Au pénal on aime l'hallali sur les puissants mais on déplore la miséricorde pour les criminels et les mineurs délinquants. Des places de prison manquent, soyons imaginatifs trouvons d'autres lieux. Et des contraintes.

S'ajoutent maintenant les procédures qui touchent directement la collectivité que les préfets ou l'Etat engagent dans l'intérêt de l'ordre public, de la sécurité et de la lutte pour que la France reste telle qu'on l'aime. Tout en intégrant ceux qui se reconnaissent dans les valeurs républicaines et lui apportent du bien ou leurs talents et travail.

La tragicomédie de l'influenceur algérien Douaïlemn mis dans l'avion et revenu aussitôt par un autre ridiculise la France. Le gouvernement algérien qui nous tape dessus en permanence

au nom d'une créance imprescriptible venant de la colonisation, aurait pu en profiter pour mettre dans l'aéronef de retour l'écrivain français Boualem Sansal, toujours détenu. C'est le tribunal administratif de Melun qui a ordonné que l'influenceur quitte le centre de rétention malgré son passé chargé et les actes graves qu'il appelait à commettre sur notre territoire. Et que le préfet revoie le dossier. Et le pauvre innocent recevra 1 200,00 euros, je suppose pour lui rembourser ses frais de procédure !

Les Français avalent mal la pilule. Ce n'est pas un camouflet pour le ministre qui a appliqué les textes avec courage mais pour le peuple qui s'étonne qu'un juge puisse décider en son nom, ainsi. Les droits de l'homme de 1789 doivent être compris et interprétés à l'aune de 2025 avec ses menaces et les déviations de certains. C'est une victoire à la Pyrrhus car le ministre persiste en faisant appel. Le charmant prêcheur donnera peut-être des leçons d'humanisme à son gouvernement de cœur en vivant à Alger-la-blanche dans un pays de libertés.

La sûreté et la violence légitime font partie des droits de l'homme. La justice a deux fléaux : le glaive et la balance. Les juges savent faire évoluer les règles prétorienne. La jurisprudence et le droit ne sont pas immuables.

On a appris aussi que la cour administrative de Bordeaux enjoignait à la mairie de Biarritz de débaptiser le quartier dit de « la négresse » depuis des lustres. On devine que c'est pour encourager le combat antiraciste ? Le changement vaudrait-il dissuader ceux qui sont visés ou les conforter ? La

démocratie oblige à entendre tous les avis.

Les citoyens découvrent ainsi qu'il y a un tribunal spécifique qui s'occupe de dossiers dits fondamentaux tels que l'installation à Noël de crèches surtout pas sur un lieu public ; ou de calvaires et de statues qui sont implantés depuis des temps immémoriaux sur des endroits non privés ce qui choque désormais quelques individus ou minorités qui préfèrent d'autres symboles. Ou de dénominations et références à des personnalités du passé qui n'ont pas l'heur de plaire à certains. Comme si l'effacement d'un sujet le faisait disparaître ! On se réjouit que les juges du tribunal administratif submergés par des dossiers très lourds de conséquences aient le temps de faire respecter les libertés publiques et par exemple au nom de la laïcité fassent savoir aux habitants que leurs habitudes sont illégales, leurs paysages à restructurer et qu'ils doivent se conformer à une culture nouvelle. Vive la justice qui façonne les territoires et dit aux citoyens ce qu'il faut accepter ou non, là où ils vivent. La loi peut conduire à des aberrations. L'enfer est pavé de bons sentiments.

Les tribunaux administratifs sont formés de hauts fonctionnaires indépendants qui jugent sans robe noire. Le Conseil d'État est la juridiction suprême. La procédure est surtout écrite et longue sauf s'il y a urgence et une menace sur une liberté. Le citoyen peut s'attaquer notamment aux décisions de l'État, des établissements publics ou des collectivités locales. Le droit des étrangers est aussi de sa compétence.

Naturellement je ne méconnais pas le fait que le tri-

bunal répond en droit à des requêtes et des demandes qui lui sont posées par des justiciables de bonne foi défendant sans aucun mandat officiel l'intérêt général et pas du tout orientés ! Ou par des associations sans responsabilités qui vivent de subventions publiques et qui s'échinent à démolir les valeurs traditionnelles. Au nom de leurs croyances et de leurs vérités appuyées sur les droits de l'homme, les grands principes humanitaires et du vivre-ensemble ; de la lutte contre toutes les discriminations et de la certitude que les gens s'aimeront spontanément surtout si on leur force un peu la main. Ceux qui ne croient pas à ce prétendu progrès étant des extrémistes voire des odieux conservateurs sectaires.

Nos impôts servent donc à combattre ce qui a fait la France. Les juges qui ont un pouvoir d'appréciation pourraient admettre que l'intérêt général c'est aussi ou d'abord la protection de la collectivité tant physiquement que matériellement et spirituellement, ou l'art de vivre dans des paysages choisis et sculptés par nos prédécesseurs. Avec de l'autorité. L'avocat que je suis se réjouit qu'on défende les libertés individuelles et que les pouvoirs publics soient contrôlés et ne deviennent pas Léviathan. Mais dans le contexte actuel le citoyen que j'incarne prône la préférence pour le collectif. Il va falloir bouger le curseur et trouver un nouvel équilibre entre l'individu et les citoyens.

Il faut être sans pitié judiciaire pour ceux et celles qui prêchent la haine sinon l'élimination physique sur notre territoire ; qui sont des agents de l'étranger et nous minent ; qui veulent

transformer la France à leurs profits. Tout le monde doit s'y mettre : les tribunaux et les médias aussi. L'État doit être ferme avec l'aide des parlementaires qui doivent voter des armes légales plus adaptées. Et suivre le peuple qui est le souverain. Sinon on périra de nos principes. L'état de droit n'est pas un état de faiblesse et de tolérance illimitée.

Christian Fremaux

Agriculture

Pari réussi pour Véronique Le Floc'h, présidente de la Coordination rurale (CR) et son équipe : le syndicat contestataire, classé à droite et opposé aux orientations de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs, a remporté les 6 et 7 février les élections du collège exploitant des chambres d'agriculture dans 14 départements situés majoritairement en Nouvelle-Aquitaine (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Vienne et Haute-Vienne) et dans la région Centre-Val-de-Loire (Cher, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher). Les trois autres chambres où la Coordination rurale est arrivée en tête sont les Ardennes, la Lozère et le Tarn. La Confédération paysanne, classée à gauche perd

l'Ariège mais gagne l'Ar-dèche. La Haute-Garonne et la Moselle, comme l'Ariège et la Corse échappent également à la FNSEA, au profit de listes locales indépendantes.

Alors qu'elle avait obtenu 20 % des voix en 2019, la Coordination rurale pèse désormais 30 % des suffrages exprimés des exploitants agricoles. La FNSEA et les Jeunes agriculteurs passent sous la barre symbolique des 50 %. La Confédération paysanne, rendue célèbre en son temps par son porte-parole José Bové, recule de plusieurs points, aux alentours de 16 %. La CR apparaît donc comme la grande gagnante de ce scrutin aux yeux de la plupart des journalistes spécialisés dans le domaine agricole. Elle récolte les fruits de sa mobilisation sur le terrain depuis plus d'un an sur fond de malaise profond du monde agricole. Alors que la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard (LR), ne cache pas sa proximité avec la FNSEA, il reste à savoir comment le gouvernement de François Bayrou va désormais prendre en compte les revendications de la Coordination rurale qui critique l'empilement des normes environnementales et les contrôles effectués par l'Office français de la biodiversité (OFB).

Jean Bongrain

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard.

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an : **30 euros** à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Païement par virement. Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com

■ **Amérique centrale** : L'Administration américaine a annoncé le 5 février que le président panaméen José Raul Mulino avait accepté que le canal de Panama soit emprunté gratuitement par les navires militaires de l'État américain. Donald Trump a exprimé plusieurs fois sa volonté de reprendre le contrôle du canal dans cette portion de territoire arrachée à la Colombie en 1903.

■ **Ukraine** : Les premiers des quelque 6 avions Mirage 2 000 que la France a promis à l'Ukraine sont arrivés en Ukraine le 6 février. La Russie a revendiqué, le 7 février, la prise de la ville de Toretz (Dzerjinsk pour les Russes) puis, le 9 février, celle du village d'Orikhovo-Vassylivka dans le Donbass.

■ **Gaza** : Le Hamas a, pour la cinquième fois, procédé à une libération d'otages israéliens. Après 16 mois de captivité, Or Lévy, 34 ans, Éli Sharabi, 52 ans, et Ohad Ben Ami, 56 ans, ont été remis à la Croix Rouge, le 8 février, au cours d'une cérémonie sur un Podium. L'armée israélienne s'est retirée le 9 février du corridor de Netzarim qui coupait la bande de Gaza en deux.

■ **Irlande** : Un homme, qui serait originaire d'Afrique du Sud, a poignardé quatre passagers le 9 février dans le quartier de Stoneybatter à Dublin en Irlande. Il a été arrêté par la police.

■ **Roumanie** : Visé par une procédure de destitution, le président roumain Klaus Iohannis a annoncé sa démission lundi 10 février à Bucarest. Il avait annulé les élections législatives où le parti populiste sorti de nulle part, dirigé par un certain Calin Georgescu était arrivé en tête grâce, a-t-on dit, à une campagne orchestrée en Russie sur TikTok... Le président du Sénat et chef des libéraux, Ilie Bolojan, devrait assurer l'interim et organiser des élections...

Gaza 2035

Gaz-a-Lago, un ensemble résidentiel de luxe copié de la résidence de Trump en Floride (Mar-a-Lago), une Trump Tower, un casino, le dessinateur du Telegraph n'a pas eu la place d'ajouter un golf (les trous ne manquent pas). Voilà à quoi ressembleraient dans seulement dix ans les vingt kilomètres de front de mer de Gaza : MGGA « Make Gaza Great Again » (un Gazaoui cité dans une tribune du même quotidien conservateur britannique, en référence au motto de Trump : MAGA). Après les accords d'Oslo, ou le « nouveau Moyen-Orient » concocté entre Shimon Peres et Bill Clinton, on avait entendu parler du Dubaï ou même du Hong-Kong sur Méditerranée. Au-delà des sarcasmes et de la sidération, au-delà même des mots, la vision Trump – car c'est une vision plus qu'un plan – semble répondre à des préoccupations de trois ordres : tactique, pratique, et de méthode.

Tactique, elle s'inscrit dans le cadre des accords conclus en janvier sur le cessez-le-feu et le retour des otages. Le Premier ministre Netanyahu s'est rendu à Washington le 4 février pour une bonne raison : il ne sait pas comment passer à la seconde puis à la troisième phase où les oppositions en interne en Israël sont beaucoup plus fortes que pour la première phase. Trump lui a offert sur un plateau une issue. Contrairement à ce qui est dit un peu partout, son annonce ne compromet pas la poursuite des accords mais la rend plus plausible. Il a jeté une bombe sur le Hamas qui ne s'y attendait nullement, pas plus d'ailleurs que Netanyahu. Le

Hamas comprend qu'il a intérêt à filer droit tant ce qui l'attend est énorme. La classe politique israélienne refait son unité ; l'opposition centriste applaudit suivie apparemment par 70 % des Israéliens.

Pratique, Trump renverse l'ordre des facteurs. L'idée commune était que pour que la reconstruction puisse commencer, il fallait un État palestinien. Trump remplace une question hypothétique et future par un problème réel et immédiat : comment va-t-on procéder au déblaiement de 70 % d'habitats détruits avant même d'envisager la reconstruction. Argumenter sans fin sur la solution à deux États, ou sur la réforme de l'Autorité palestinienne, n'apportera aucune solution véritable aux problèmes concrets sur place. Les États du Golfe et l'Arabie saoudite, qui seraient appelés à financer, ne s'engageront pas avec le Hamas ou avec Israël. Il faut leur proposer un montage financier qui tienne la route. L'État palestinien, certes, ce sera leur choix quand ils le décideront, mais ce n'est pas le problème qui se pose maintenant. La contradiction soulevée par les commentateurs n'existe que dans leur cerveau. Les accords d'Abraham ont tenu le coup et sont appelés à être étendus.

Une méthode : Personne ne fait semblant de comprendre le verbe utilisé par Trump : « to own ». Avoir la « propriété » de Gaza n'est pas « contrôler » au sens français. Il serait plus juste de dire que l'on va « acheter » Gaza, comme il a parlé d'acheter le Groenland (en l'occurrence, Trump veut effectivement « contrôler » la grande île polaire). À Gaza, il ne s'agit que d'acheter des

terrains, comme le fonds juif unifié a toujours fait depuis cent ans et continue de le faire maison par maison à Jérusalem-est ou champ par champ en Cisjordanie. On a comparé le propos de Trump à la déclaration Balfour de 1916 sur le « foyer juif », non sans raison.

S'agissant de valoriser la propriété à Gaza, acheter maintenant, au plus bas puisque les prix devraient être bradés, permettrait une marge de profit énorme – on évoquera ici la reconstruction de Beyrouth par le Premier ministre Rafiq Hariri avec le soutien massif de l'Arabie saoudite –. Cela concerne d'abord la population gazaouie dite de souche, soit le quart des habitants actuels (600 000 sur un total de 2,5 millions d'habitants). En Cisjordanie le rapport est inverse. Les Palestiniens déplacés, réfugiés, vivant depuis 1948 dans des camps gérés par l'UNRWA, agence des Nations Unies dont Israël a déjà mis fin aux activités au 30 janvier, ne « possèdent » rien. Leur sort, ainsi qu'au Liban, en Jordanie, en Syrie, doit faire l'objet d'un traitement global dont l'ONU et les puissances n'ont jamais eu le courage politique.

Comme toujours avec Trump, on devrait le connaître depuis le temps – avec l'aide des analyses du New York Times qui, tout opposé qu'il soit à Trump, est bien informé, spécialement quand il s'agit d'Israël, et sans pour autant se faire l'avocat du diable – il s'agit pour lui de se placer en position de force pour la négociation : « Vous ne voulez pas de mon plan. Qu'à cela ne tienne, que proposez-vous ? » La proposition initiale est tellement forte que vous ne pouvez pas y répondre en vous conten-

tant de ressasser les mêmes poncifs diplomatiques depuis trente ou quarante ans. Vous êtes contraints de vous montrer « créatif, original et intrigant » (l'ex-Premier ministre israélien Benny Gantz qualifiant le plan Trump). Si vous n'êtes pas à la hauteur, vous savez ce qui se passera. Retour à la case départ. Tout est dans « l'art de négocier ».

Dominique Decherf

Chrétiens en Syrie

À moins de garder des œillères idéologiques prémunissant de la réalité, on a enfin compris qu'il existe des chrétiens d'Orient. On a même admis que non seulement ils ne sont pas tombés de la dernière pluie, mais que leur établissement date d'avant celui des musulmans, puisqu'ils sont là depuis les débuts du christianisme, plusieurs siècles avant l'islam. La France, à défaut d'actes, ne manque pas de rappeler son rôle à leur côté et pas simplement au Liban. Les événements de Syrie depuis trois mois ont permis de mettre en valeur leur présence, avec les inévitables questions qui se posent concernant l'attitude des nouveaux dirigeants, incontestablement à tendance islamiste.

Avant d'entrer dans la complexité des Églises chrétiennes, il ne faut pas perdre de vue que la nation syrienne reste l'héritière d'un très large passé, comme d'ailleurs ses voisins mais de façon différente. Assyrie, Phénicie et Grèce, entre autres, y sont intervenues. Après l'époque hellénistique, l'Empire romain s'est implanté, poursuivi par Byzance tandis que les voisins

perses amenaient un islam un peu différent de celui des Omeyyades établis à Damas de 661 à 750, remplacés par les Abbassides de Bagdad. Mais l'époque omeyyade demeure de nos jours un marqueur. Il en est ainsi resté un pays sunnite à 70 %.

On peut dire que la Syrie, au cœur du monde méditerranéen oriental de l'Empire romain, a constitué le premier lieu de développement du christianisme, comme l'attestent un certain nombre de citations du Nouveau Testament. Ce foisonnement s'est vite accompagné de disputes théologiques favorisées par l'éloignement géographique et les obédiences politiques. Résultat : aujourd'hui, en dehors de la division qui naîtra entre catholiques et orthodoxes sur la place du pape de Rome, existent une multitude d'Églises qui n'ont pas adopté les définitions du concile de Chalcédoine en 451 (avec des ramifications aujourd'hui jusqu'en Inde).

Se pose, mais pas seulement pour les chrétiens, le problème de l'arabité. Beaucoup de Syriens se définissent comme arabes et disent fièrement : « La Syrie est le cœur battant de l'arabisme ». Pendant toute la période Assad (1970-2024), la dénomination officielle du pays a d'ailleurs été « République arabe syrienne ». On peut donc parler d'une volonté systématique d'arabisation de la part des gouvernements syriens, peut-être parce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas définir l'identité propre du pays. Pourtant, le passé s'avère suffisamment riche, comme l'exposent à pleine vue les monuments gréco-romains, pour qu'il n'y ait pas lieu de s'interroger.

Or, comme l'arabité découle de l'époque

omeyyade, elle renvoie automatiquement à l'islam, escamotant le reste, par exemple l'empereur romain Philippe l'Arabe, né en Syrie. Il en résulte une difficulté, pour certains musulmans, de donner leur place aux chrétiens. Comme d'habitude, les dirigeants occidentaux qui se sont pressés à Damas se sont contentés d'agiter « l'égalité des droits », « la place des femmes » et « l'inclusivité » en donnant l'impression de ne rien connaître du pays, qu'il s'agisse des chrétiens ou d'autres communautés. Déjà, au lendemain de la Première Guerre mondiale, Mgr Ignace Ephrem II Rahmani (1848-1929), le patriarche syriaque catholique, avait défendu une nationalité syrienne authentique, qui diffère, expliquait-il, de celle de l'Arabie.

Jean Étèvena

Océan Indien

Les mercredi 5 et jeudi 6 février se sont tenues, à l'Université de La Réunion, les deuxièmes Journées d'études indo-pacifique à l'initiative de l'Association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHE-DN) de l'océan Indien. Le fait que cette manifestation se déroule dans un département français situé au cœur de la zone concernée était en soi tout un programme, surtout avec la présence de représentants venant de plusieurs grands pays riverains.

De fait, l'océan Indien occupe une place à part dans le vaste espace indo-pacifique en raison de l'abondant trafic maritime qui s'y effectue et des tensions particulières qui s'y manifestent, notamment la persistance de la piraterie.

Loin d'être un acteur se-

condaire, la France est, au contraire, aux premières loges de tous ces enjeux. En raison des attaques perpétrées par les Houtis en Mer Rouge, beaucoup de navires ont repris la voie maritime du Cap de Bonne Espérance, les conduisant à emprunter le Canal du Mozambique dont le trafic est désormais comparable à celui du rail d'Ouessant au large de la Bretagne. Or, la France, par sa présence à Mayotte et dans les Îles Éparses, se trouve en position de contrôle de ce verrou maritime.

Cette situation particulière, à laquelle s'ajoute la surveillance d'une zone économique exclusive (ZEE) vaste comme la Méditerranée, nécessite une présence militaire significative en dépit des restrictions budgétaires. Ainsi le port de La Réunion est-il, désormais, la troisième base navale française.

Toutefois, la France ne peut ni ne veut assurer seule la sécurité maritime de ce vaste espace. C'est donc dans ce contexte qu'a été établie, en 2018, une architecture régionale de sécurité maritime portée par la Commission de l'Océan indien (COI) réunissant, outre la France, Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles, avec un cofinancement de l'Union européenne.

À une échelle plus vaste, la France participe également à l'Association des États riverains de l'océan Indien rassemblant 23 pays dont l'Inde, l'Afrique-du-Sud et l'Australie auxquels sont associés 11 partenaires de dialogue dont les États-Unis, la Chine et la Russie.

En participant à ces structures régionales multilatérales, la France peut y déployer sa stratégie indo-pacifique fondée sur une

alliance et non un alignement avec les États-Unis et un dialogue avec la Chine.

Mais la France est aussi la seule puissance de la région appartenant également à l'Union européenne (UE), ce qui lui confère une autre responsabilité mais lui offre également des opportunités. Ainsi a-t-elle réuni, en 2022, à la faveur de sa présidence de l'Union, un Forum pour la coopération dans l'Indo-Pacifique auquel ont participé les 27 États membres de l'UE, une trentaine de pays de la zone et plusieurs organisations régionales. Des programmes ont ainsi pu

être lancés ou renforcés, notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense avec, notamment, l'extension du concept de présence maritime coordonnée dans le Nord-Ouest de l'Océan indien.

Cette place singulière, la France la doit à sa présence souveraine dans la région qui en fait un partenaire à part entière. À cet égard, Marc Abensour, ambassadeur en charge de l'Indo-Pacifique, a fait remarquer que dans la logique des flux engendrée par la maritimisation du monde, les îles, autrefois considérés comme des territoires loin-

tains et coûteux, deviennent des atouts de premier ordre.

Réjouissons-nous donc de l'appartenance à la France de La Réunion et de Mayotte mais aussi de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie et veillons à ce que ces îles et archipels trouvent toute leur place dans notre nation afin de ne pas prêter crédit au chant des sirènes de la sécession émis depuis les rivages de la mer Caspienne.

Puissent nos dirigeants donner à notre pays les moyens et à nos outre-mer l'envie de cette politique.

Fabrice de Chanceuil

Lune

Les récents incidents dans la conquête de l'Espace, même s'ils ne sont pas graves, vont repousser la date de retour vers la Lune. Les Américains envisagent visent 2026, voire 2027. Pour la Chine, c'est 2030 et pour l'Inde 2040. Mais la "guerre" entre les pays pourrait précipiter ce calendrier.

Chinois et Russes ont signé un accord concernant leur station spatiale, prévue pour 2030. On pourra y retrouver le Pakistan, le Venezuela et l'Afrique du Sud. Car au-delà du retour sur la Lune, c'est bien la conquête de Mars qui est en ligne de mire. Pour les Américains, c'est le programme Artémis 1, 2 et 3. Près de 90 milliards d'euros ont déjà été dépensés par les Américains et ses 20 partenaires (Canada, France, Arabie Saoudite et Mexique notamment). On peut y ajouter le Japon qui lui souhaite envoyer des astronautes sur la Lune.

Si Artémis 1 s'est bien déroulé en 2022 et 2023, Artémis 2 est encore programmé pour avril 2026. Quant à Artémis 3, c'est toujours prévu pour 2027 avec cette fois un alunissage avec trois astronautes, dont une femme et une personne issue d'une minorité... Le premier retour depuis 1972 avec Apollo 17.

Les véritables concurrents des Américains sont les Chinois, qui même avec 20 ans de retard, sont en capacité d'aller sur la Lune. N'ont-ils pas réussi à être le premier pays à poser une sonde sur la face cachée de la Lune et ont envoyé trois astronautes dans l'Espace. C'est aussi le cas de l'Inde qui compte mettre sur orbite une base lunaire avant 2040.

Philippe Buron Pilâtre

Théâtre

La vie rêvée

Sur la scène, devant un immense rideau de fils noirs, un piano droit, un banc de bois, un lampadaire art nouveau. Kelly Ruisseau, en tutu et pointes, danse, salue. Merci, merci infiniment... Pardon, je suis très émue. Je ne sais pas si j'ai manqué à la danse, mais à moi la danse a manqué. Follement...

Kelly Rivière raconte son rêve brisé, à 13 ans, elle voulait devenir danseuse classique, à 40+ ans, la voilà comédienne. Un parcours mi steeple-chase mi marathon, des rencontres, des rires et de la mélancolie, c'est quoi réussir sa vie ?

La Vie Rêvée prend la forme d'une suite de scènes d'anthologie où on va croiser une galerie de personnages truculents, saisis avec talent par Kelly Rivière. La mère qui détruit votre confiance en vous en une phrase, le père effacé, la castreuse autocentrée, la prof obsédée, la belle-mère méprisante. Une *Murder Party* en entreprise, tout cachet est bon à prendre. La visite à l'Ehpad et son cours de chant. Des personnages qu'on a croisés ici où là, des situations que Kelly Rivière rend particulièrement savoureuses. Avec un fil conducteur, Mamie Nana, la mère de son père, abandonnée à la naissance, leur dialogue lui permet d'infuser



les leçons qu'elle reçoit de la vie, ses encouragements à ne jamais abandonner.

Dans la lignée de *An Irish Story* où Kelly Ruisseau s'était lancée sur les traces de son grand-père Irlandais, Kelly Rivière laisse à chacun de ses personnages le temps de s'installer, au spectateur le temps d'en découvrir les différentes facettes, sur un rythme qui ne lui laissera jamais le temps de se lasser. Son trait légèrement forcé est plein d'un humour affectueux, sa poésie explore la mélancolie sans jamais tomber dans la tristesse ni l'apitoiement.

La Vie Rêvée est un nouveau bonbon offert par Kelly Rivière, un spectacle bien né, affectueux et plein d'humour qui vous encouragera gentiment à voir les situations telles qu'elles sont, à ne jamais renoncer. Il commence sa vie aux Plateaux Sauvages, allez le voir, savourez son humour et sa poésie mélancolique, le talent de Kelly Rivière, en sortant vous aurez renforcé votre force de vie, le sourire aux lèvres et l'envie de recommander à vos amis d'aller le voir.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Aux Plateaux Sauvages jusqu'au 15 février 2025. Du lundi au vendredi : 19 h 00 ; samedi : 16 h 30. Durée : 1 h 15. En tournée : - 13 mars 2025 : Théâtre de la Tête Noire, Saran - 10 avril 2025 : Théâtre du Garde-Chasse, Les Lilas - 17-18 avril 2025 : Théâtre Le Pilier, Belfort. Texte : Kelly Rivière. Mise en scène : Kelly Rivière. Avec : Kelly Rivière. Compagnie : Compagnie Innisfree. Visuel : Pauline Le Goff.